|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2-3](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4-5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel novembre 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Pour ce mois de novembre2022, le projet AALF a enregistré, dans la province de la Ngounié, une opération ayant conduit à l’arrestation d’un (01) présumé trafiquant d’ivoireavec une saisie totale de quatre (04) pointes d’ivoires brut d’une masse totale 08,4 kg, outre l’information reçu du Directeur Provincial des Eaux et Forêts de l’Ogooué maritime sur l’arrestation par la DGR le 04 novembre d’un sujet gabonais dénommé MAVOUNGOU MBOUITY Fabrice Verlance avec deux pointes d’ivoire d’une masse totale de 11 kg.

En dehors du suivi des audiences, des rencontres ont été effectuées avec les autorités administratives et judiciaires des provinces de l’Estuaire et de la Ngounié.

Le 02novembre 2022 à Fougamou (Province de la Ngounié), arrestation par les agents de la Police Judiciaire et ceux des Eaux et Forêts, appuyé par les membres de l'ONG Conservation Justice,du trafiquantMASSANDE Hortense avecquatre (04) pointes d’ivoires brut d’une masse totale 08,4 kg.

Le 11 novembre 2022au village Inguendja (Province de l’Ogooué-maritime), le Directeur provincial des Eaux et Forêts a informé Conservation justice de l’arrestation par la DGR de sieur MAVOUNGOU MBOUITY Fabrice Verlance avec deux pointes d’ivoire d’une masse totale de 11 kg.

30novembre au 02 décembre 2022, à Libreville (Province de l’Estuaire), le Coordonnateur des activités et un juriste du projet ont pris part à l’atelier national pour « le renforcement de la coordination des forces d’application de la loi et le système judiciaire dans les cas de criminalité liés aux espèces sauvages et autres ressources naturelles» organisé par l’ONUDC en collaboration avec Conservation Justice.

Le département juridique a suivi les audiences de deux (2) nouvelles affaires enregistrées à la chambre spéciale en charge de certaines infractions liées à la criminalité faunique, concernant les deux arrestations liées à l’ivoire du mois de novembre 2022 à Fougamou et Inguendja – Port-Gentil. Au total, deux (02) personnes sont impliquées dans ces affaires, outre le suivi de deux anciennes affaires MP & EF Contre Mondjo juldas et celle contre Okouma Ndolou et complices.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 09 |
| Investigations ayant mené à une opération | 01 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 21 |

09 missions d’investigations ont été effectuées à travers 7 provinces du pays, à savoir: le Woleu-Ntem, l’Estuaire, le Haut-Ogooué, l’Ogooué-lolo, l’Ogooué-maritime, la Nyanga et la Ngouniépar 4investigateursdu projet avec 21 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 01 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 01 |

Pour ce mois de novembre 2022, le projet AALF a initié et a enregistré une (01) opération qui a conduit à l’arrestation d’un (01) trafiquant d’ivoireavec unesaisie totale de quatre (04) pointes d’ivoire brut d’une masse totale08,4 kg.

En effet, le 02novembre 2022 à Fougamou (Province de la Ngounié), informés par une personne digne de foi qu'une transaction portant sur les défenses d'éléphant allait avoir lieu dans une structure hôtelière de la ville de Fougamou, les agents de la police des investigations judiciaires de Mouila, ceux de l'administration des Eaux et Forêts  avec l'appui  de l'ONG  conservation justice vont conjuguer leurs efforts pour tenter d'identifier et arrêter la ou les personnes suspectées.

 Après plusieurs heures de planque, leur patience finira par porter ses fruits. Ils  vont en effet apercevoir une dame descendre d'un véhicule avec un sac de bouture de manioc et se diriger vers l'hôtel. Elle rentrera dans  l'une des chambres tandis que ceux qui l'ont conduit l'attendaient à un bar situé non loin de l'hôtel. C'est à cet instant que les agents postés et ayant suivi tous ses mouvements prendront la direction de la chambre. L'un d'eux frappera à la porte et se fera passer pour  le gérant de l'hôtel. Une fois la porte ouverte, les agents feront irruption et constateront des boutures de manioc exposés au sol. Le sac les  contenant avait disparu.  Ils signifieront à la Dame que le Monsieur présent dans la chambre a été filé et est recherché par police. Une fouille minutieuse de la chambre permettra aux agents de découvrir un sac de riz usagé  dissimulé sous le lit et contenant  4 pointes d'ivoire. Interrogée à propos de ces ivoires Dame MOTOMBI MASSANDE Hortense admettra les avoir  acheminé dans la chambre pour les vendre. Elle sera immédiatement interpellée. Les deux personnes l'ayant conduite seront aussi interpellées par une équipe d'agents en faction hors de l'hôtel. Ils seront tous conduits à la Police Judicaire à  Mouila  afin de ressortir  les responsabilités de chacun.

Dans les locaux de la PJ, Dame MASSANDE précisera que les ivoires seraient la propriété d'un ancien du village Ikobé  situé de l'autre côté du fleuve  Ngounié vers Sindara. Elle va immédiatement disculper les deux autres personnes interpellées. Les interrogatoires organisés séparément des deux personnes arrêtées avec Dame MASSANDE ne permettront  pas de les lier àla transaction échouée. Leurs déclarations concordantes et vérifiées conduiront le chef d'antenne de la PJ à les mettre hors de cause.  Dame MASSANDE Hortense en revanche sera placée en garde à vue en attendant la suite de la procédure. Elle a été transférée sur Libreville et présentée au parquet spécial qui l’aplacée en détention préventive avant jugement en cours pour détention sans autorisation préalable.

La deuxième opération est à l’initiative de la direction provinciale des Eaux et Forêts et de l’antenne de la DGR Ogooué-maritime. Elle a été réalisée le 11 novembre 2022au village Inguendja (Province de l’Ogooué-maritime), le Directeur provincial des Eaux et Forêts a informé Conservation justice de l’arrestation par la DGR de sieur MAVOUNGOU MBOUITY Fabrice Verlance avec deux pointes d’ivoire d’une masse totale de 11 kg. Ce dernier a été pris au village Inguendja après une longue enquête de la DGR qui a débuté le 25 octobre 2022. Conservation Justice a aidé avec le suivi juridique devant le parquet spécial et la logistique notamment pour le transfert du trafiquant sur Libreville.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 08 |

Pour ce mois de novembre 2022, le département juridique a suivi deux (2) audiences correctionnelles du Tribunal Spécialisé de Libreville qui se sont déroulées les vendredis 4 et 18 novembre 2022. Il s’agit des affaires ci-après :

**MP & EF Contre ABAO AMITROSSO Alexander & MEZEME MBA Jean Baptiste**:

Les nommés ABAO AMITROSSO Alexander, philippin, et MEZEME MBA Jean Baptiste, gabonais, ont été arrêtés à MBADI le 08 septembre 2021 en possession de quatre (4) pointes d’ivoire d’un poids de 7,1 kg par les agents des Eaux et Forêts et ceux de l’Antenne de Police Judiciaire de la Ngounié. Déférés devant le Parquet Spécial de Libreville, les mis en causes ont été inculpés pour trafic d’ivoire. ABAO AMITROSSO a été placé en détention provisoire le 15 septembre 2021 et MEZEME MBA Jean Baptiste a été laissé en liberté provisoire.

Le vendredi 04 novembre 2022, une audience s’est tenue. L’affaire susmentionnée a été renvoyée au 18 novembre 2022 pour citation de monsieur MEZEME MBA Jean Baptiste qui était absent. Le18 novembre 2022, l’affaire a de nouveau été renvoyée pour le même motif au 02 décembre 2022.

**MP & EF Contre / MOTOMBI MASSANDE Hortense**:

**A l’audience correctionnelle de plaidoirie du 18 novembre 2022**, le cabinet d’avocat MOUBEYI s’est constitué pour la défense des intérêts de l’administration des Eaux et Forêts et a sollicité un renvoi. L’avocat de la prévenue s’est opposé à cette demande. Le Tribunal a rejeté la demande de renvoi. L’affaire a donc été retenue, examinée puis mise en délibéré pour décision à être rendue à l’audience du vendredi 02 décembre 2022. La prévenue a reconnu les faits de détention et tentative de vente illégale d’ivoire. Elle a ajouté que l’acheteur a fait pression sur elle pour que la transaction aboutisse. Le procureur a requis un (1) an de prison assorti du sursis. L’avocat a demandé au Tribunal d’accorder de larges circonstances atténuantes à la prévenue. L’avocat de la prévenue a emboîté le pas en sollicitant la même chose. Le Tribunal a questionné la prévenue à l’effet de savoir si elle avait connaissance du caractère illégal du commerce de l’ivoire avant la commission des infractions retenues contre elle. Cette dernière a répondu par l’affirmative.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu de visites de prison. Seules les visites du gardé en vue ont été effectuées

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 13 |
| Télévision | 2 |
| Internet | 9 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 0 |

Pour ce mois de novembre, le projet a produit au total 13 pièces médiatiques, dont 9 ont été publiées sur internet, 2 à la télévision et 2 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 21 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 15 |
| Collaboration sur affaires | 06 |

Les juristes et le Coordonnateur des Activités ont rencontré le procureur du tribunal de Mouila et quelques juges de la chambre spéciale en charge de certaines infractions fauniques et forestières, le chef d’antenne de la police judiciaire de Mouila, le Directeur Général de la faune et des aires protégées ainsi que le Directeur provincial des Eaux et Forêtsde la Ngouniéet bien d’autres dudit ministère pour diverses raisons, collaboration sur affaires en cours, arrestations des trafiquants.

Le Coordonnateur des activités a rencontré et discuté avecl’Inspecteur général des services du Ministère de la justice, pour la transmission de la fiche sur la foresterie communautaire dans la province de l’Ogooué-Ivindo, outre le suivi du cas de Lambaréné impliquent les magistrats. Il a également eu une séance de travail avec le Chef d’Etat Major des Polices d’investigations Judiciaires sur sa mission en Thaïlande-Bangkok portant sur la criminalité faunique.

Au total, au moins 21 rencontres ont eu lieu en ce mois de novembre2022.

# Conclusion

Pour ce mois de novembre 2022, plusieurs activités ont été réalisées dans deux provinces différentes, la Ngounié et l’Estuaire. Parmi les activités réalisées il y a euune opérationayant mené à l’arrestation d’une personneà Fougamou,en possession de 4 pointes d’ivoire d’un total de08,4 kg. De plus,les déferrements et les audiencesauprès de la chambre spéciale de Librevilleont été suivis et les visites de gardé à vueeffectuées. Enfin, plusieurs rencontres avec lesautorités administratives et judiciaires desdites provinces ont été organisées.

Il y a eu le suivi des audiences de deux (2) nouvelles affaires enregistrées à la chambre spéciale en charge de certaines infractions liées à la criminalité faunique, concernant les deux arrestations liées à l’ivoire du mois de novembre 2022 à Fougamou et Inguendja – Port-Gentil. Egalement, un atelier national pour « le renforcement de la coordination des forces d’application de la loi et le système judiciaire dans les cas de criminalité liés aux espèces sauvages et autres ressources naturelles» a été organisé par l’ONUDC en collaboration avec Conservation Justice.